

***Le prix Georges Brassens , un trophée réalisé par le sculpteur JJ François, sera décerné au lauréat qui se verra programmé le 16 Août 2017 au Théâtre de la Mer Jean Vilar à Sète en première partie de la soirée de lancement de l'édition 2017 de « 22 V'la Georges »***

### **REGLEMENT**

- 1) Ce concours est ouvert à tous les Auteurs, Compositeurs, Interprètes qui s'expriment en langue française
- 2) Ce concours se tiendra à Sète (34200)
- 3) Il sera demandé aux candidats de nous faire parvenir 3 chansons de leur composition et interprétées par eux-mêmes, dont une en vidéo
- 4) Tous les styles sont admis
- 5) La date limite de l'envoi est fixée au 30 Avril 2017
- 6) Cet envoi comprendra le bulletin d'inscription, ainsi qu'une présentation en quelques lignes de sa personnalité artistique et une photo récente.
- 7) Cette démarche est à la charge des candidats
- 8) Suite à la réception du téléchargement ou liens mail, une présélection désignera les 5 candidats retenus pour la finale
- 9) la finale aura lieu le 24 Juin 2017 sur la place A.Briand à Sète à partir de 18h00
- 10) Tous les candidats seront avertis par courrier ou mail du résultat de cette pré-sélection et devront confirmer obligatoirement par retour de courrier avant le 31 mai 2017 leur présence à la finale et faire parvenir leur fiche technique
- 11) Il sera demandé aux finalistes d'interpréter 3 titres de leur création en direct sur la scène de la Place A. Briand de Sète le 24 Juin 2017 à partir de 14h30. Une balance est prévue dont les horaires seront à définir.
- 12) Il sera demandé aux candidats de prévoir un maximum de 3 musiciens pour l'accompagnement Musical
- 13) En fin de concours un lauréat sera désigné suite à la décision du jury.
- 14) Il recevra le trophée Georges Brassens et une invitation à venir se produire en première partie le 16 Août 2017 au Théâtre de la Mer Jean Vilar de la soirée de lancement de l'édition 2017 de « 22 V'la Georges »
- 15) Il sera invité à participer à l'événement « 22 v'la Georges » qui se déroulera du 22 au 29 octobre 2017 à Sète en y interprétant deux chansons tirées du répertoire de Georges Brassens.
- 16) Le lauréat s'engage à porter dans toute production réalisée grâce au prix Georges Brassens la mention « Prix Georges Brassens 2017 »
- 17) Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation totale du présent règlement
- 18) Aucun dossier de candidature non retenue ne sera renvoyé.
- 19) Toutes les décisions prises par le jury seront sans appel. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par l'élimination du candidat.
- 20) La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée à l'occasion des déplacements et séjours des candidats.
- 21) Dans l'intérêt de la manifestation, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement ou d'annuler la manifestation en cas d'événement fortuit ou force majeure sans qu'aucune réparation de préjudice puisse leur être demandée.